REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
28 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE et les membres du Conseil Municipal des Jeunes et des Enfants, régulièrement convoqués, se sont réunis pour des raisons de sécurité à la salle polyvalente, sous la Présidence de Monsieur CHAUVOIS Christian, Maire et de Madame FOUCAULT Emmy, Présidente du CMJE.

Membres du CMJE présents : CLAIREL Zoé, CLAIS Corentin, COCHEPIN Hélèna, COLIGNY Chloé, GOHEL-TIREL Sacha, ILONGO I BWENDE Iseult, JONCOURT Gabin, LEMARINIER Lou-Anne, MARIE Emma, MOUADDINE Amine, NEEL-GEVRESSE Chléa, O'HARA Kinsha, PATUREL Octave, RONCEN Elia et RONCEN Tiago.

Membres du CMJE absents : BERGERIOUX Romane, HAMEL Selya, LACOINTE Ilona, LEGROS Alban, MARTIN Ema et MARTIN-PASQUIER Ninon.

Etaient présents : BADAIRE Colette, BOSSEY Frédéric, CHAUVOIS Christian, DE GREGORIO-AVVENIR Sandy, DE SLOOVERE Françoise, DIOUF Ghislaine, JOUAN-TRAMPLER Danielle, LALONDE François, LANCE Stéphane, LEBLANC Pascal, LEBORGNE Hubert, LELANDAIS Olivier, LEMAUFFE Stéphanie, MOTTELAY Christian, OBLIN Elise, PAILLEY Germain, PATUREL Hervé, PREVOT Anne-Laure, PUTIGNIER Aurélie, SCHUTZ Jean-Louis, TARDIF David et VILLEDIEU Corinne.

Etaient absents ; BOUET Aline (pouvoir à PREVOT Anne-Laure), DIOUF Ghislaine (pouvoir à LEBORGNE Hubert) et VILLEDIEU Corinne (pouvoir à DE SLOOVERE Françoise).

PRESENTATION DES TRAVAUX DU CMJE

Monsieur le Maire demande à Madame la Présidente de bien vouloir présenter les travaux réalisés dans le cadre des réunions du Conseil Municipal des Jeunes et des Enfants encadré par Monsieur FERET Olivier et la commission enfance – jeunesse.

Mesdames FOUCAULT Emmy et LEMARINIER Lou-Anne présentent les travaux réalisés par le CMJE :
- Les élections des nouveaux conseillers.
- L'élaboration d'une nouvelle Charte pour un an.
- Choix de thèmes travaillés au cours de ce mandat à savoir :
    - Le tri sélectif et le recyclage.
    - Le citystade.

Certaines actions n'ont pas pu être menées en raison de la crise sanitaire :
- L'action au marché de Noël en faveur du Téléthon.
- L'animation sur le tri sélectif.
- L'action « clean walk » dans la commune.

Dans un premier temps, une réflexion a été menée pour améliorer le citystade actuel ; ensuite le projet a évolué puisque la commune a décidé de construire un nouveau citystade ; du coup, le CMJE a travaillé sur l'amélioration des abords du futur citystade. La mise en place d'une table de pique-nique, d'un banc et d'une double poubelle de tri pour la somme de 1 750 €. La mise en place d'un skate-park avec rampe à trottinette coutant 5 000 €, ce projet a été abandonné.

Concernant le tri sélectif, le CMJE a réfléchi sur la sensibilisation des familles aux nouvelles consignes de tri. Des affiches ont été réalisées avec des slogans ; l'idée de les transformer en stickers à apposer sur les véhicules a été retenue.

Monsieur le maire demande s'il y a des questions pour les enfants.

Monsieur SCHUTZ Jean-Louis demande aux enfants pourquoi ils n'ont pas retenu le projet de skate-park à 5 000€. Amine indique que ce projet était trop cher et n'entrait pas dans le budget fixé.

Monsieur TARDIF David demande pourquoi le thème du gâchis alimentaire n'a pas été retenu ; Madame LEMAUFFE Stéphanie, Maire-adjoint en charge du CMJE, indique que les thèmes ont été choisis par les enfants.

Monsieur le Maire félicite les enfants du CMJE et précise que le projet de skate-park pourra être réétudié.

ANNULATION DELIBERATION N°2021/049 PORTANT DESIGNATION D'UN NOUVEL ADJOINT AU 4EME RANG – N°2021/060

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet concernant la délibération n°2021/049 et demandant à ce que cette dernière soit rapportée afin d'être conforme à la circulaire du 17 mars 2020 et aux articles L2122-7-1 et L2122-7-2 du C.G.C.T. L'adjoint nouvellement élu doit occuper soit le même rang que l'adjoint démissionnaire soit le dernier rang.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
RAPPORTE la délibération n°2021/049 du 12 avril 2021.

RAPPEL ELECTION D'UN MAIRE-ADJOINT ET NOUVEL ORDRE DU TABLEAU DES ADJOINTS – N°2021/061

Le dépouillement du vote qui s'est déroulé le 12 avril 2021, a donné les résultats ci-après :

Nombre d'enveloppes	23
A DEDUIRE : bulletins nuls énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral	4
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10

A obtenu :

LELANDAIS Olivier 19 voix

Est proclamé Maire-adjoint et immédiatement installé ;

Suite à courrier préfectoral en date du 14 juin 2021 il y a lieu de modifier le tableau des adjoints comme suit :

DE SLOOVERE Françoise
LEBORGNE Hubert
BADAIRE Colette
LEMAUFFE Stéphanie
LELANDAIS Olivier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE l'ordre du tableau des adjoints tel que présenté ci-dessus.

ATELIERS DU MERCREDI - CREATION DE 10 POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION SAISONNIERS – N°2021/062

Monsieur le Maire rappelle les modalités de recrutement des agents saisonniers et indique que cela permet de satisfaire aux obligations d'encadrement des enfants dans le cadre des ateliers du mercredi matin.

Deux taux horaires différents sont indispensables pour permettre notamment d'accueillir les enfants dès 7h30 le matin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE la création de 5 postes d'adjoint d'animation saisonniers à raison de 3.25/35ème ;
DECIDE la création de 5 postes d'adjoint d'animation saisonniers à raison de 4.5/35ème ;
PRECISE que leur rémunération sera calculée sur la base du 1er échelon du grade ;
CHARGE Monsieur le Maire du recrutement en tant que de besoin et des démarches administratives liées à ce type de contrat.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – N°2021/063

Monsieur le Maire indique que les effectifs scolaires seront encore en progression à la rentrée prochaine.

Monsieur le Maire rappelle la situation liée à la COVID 19 et notamment le protocole obligatoire ; il est nécessaire de procéder à la désinfection de chaque table et de chaque chaise entre les deux services et il est également demandé le lavage des mains avant le repas et après le repas. Monsieur le Maire ne sait pas encore si ce protocole sera toujours d'actualité à la rentrée prochaine, mais sollicite le conseil municipal pour la création par anticipation de ce poste qui ne sera pourvu qu'en tant que de besoin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de créer un poste d'adjoint d'animation pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à raison de 8/35ème. ;
PRECISE que la rémunération sera calculée sur la base du 1er échelon du grade ;
CHARGE Monsieur le Maire du recrutement en tant que de besoin et des démarches administratives liées à ce type de contrat.

CONVENTION DE FINANCEMENT APPEL A PROJETS POUR SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES – N°2021/064

Monsieur le maire rappelle l'engagement pris lors du vote du Budget Primitif 2021, à savoir dans l'hypothèse d'acceptation de la demande de subvention formulée auprès du Ministère de l'Education Nationale concernant l'acquisition d'équipements informatiques et de ressources numériques. La demande de subvention a reçu une réponse favorable et est retranscrite dans le cadre d'une convention.

Cette convention fixe le montant des aides obtenues et les modalités de mise en œuvre de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe ;
CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de ce projet.

QUESTIONS DIVERSES– N°2021/065

Monsieur le Maire fait un point sur la sectorisation et indique qu'une vraie réflexion sera à mener à l'avenir concernant une mutualisation ou non des crédits d'investissement, toutes les communes n'étant pas dans la même configuration.
Monsieur le Maire attire l'attention sur les deux dossiers importants dans le cadre de l'intercommunalité, à savoir la mise en œuvre du PLUi HM et le projet de territoire.
Madame DE SLOOVERE Françoise présente les modifications qui vont intervenir dans le cadre de la gestion du parc locatif en lien avec les bailleurs sociaux et qui feront l'objet de conventions présentées devant le conseil municipal. Les contingents actuels sur lesquels la mairie peut proposer des candidatures vont être revus à la baisse avec en plus un manque de choix sur les typologies proposées. A titre indicatif, la gestion des occupants du « papyloft » sera entièrement basculée au bailleur. Madame OBLIN Elise demande si des personnes handicapées peuvent occuper les « papyloft » ; Mme DE SLOOVERE répond par la négative. Mme DE GREGORIO-AVVENIRE Sandy demande si ces logements sont au norme PMR ; Mme DE SLOOVERE répond par l'affirmative. M. LEBLANC Pascal demande qui entretient les jardins ; Mme DE SLOOVERE indique que c'est à la charge du bailleur. Monsieur TARDIF demande ce qu'il en est des reprises sur les logements route de Mathieu ; M. LEBORGNE indique que les travaux sont en cours.
Monsieur LELANDAIS Olivier indique que l'association « un souffle deux sourires » est dissoute mais l'activité liée est maintenue par le QI QONG. Plus globalement, toutes les associations sont en perte d'adhérents en raison de la crise sanitaire, néanmoins la plupart proposent des tarifs réduits voire la gratuité ; la rentrée de septembre reste très incertaine.
Monsieur LELANDAIS Olivier dénombre 24 candidats au Conseil Citoyen et rappelle qu'il sera procédé à un tirage au sort pour n'en retenir que 14 en septembre.
Madame LEMAUFFE Stéphanie indique que ce soir le dernier conseil des enfants s'est déroulé ; en septembre de nouvelles candidatures seront sollicitées auprès des enfants. Le permis piéton sera remis aux enfants le 1er juillet à 14h. Les effectifs des classes ne sont pas encore connus, mais des échanges ont déjà eu lieu quant à l'organisation de la rentrée prochaine. Mme DE GREGORIO-AVVENIRE Sandy demande quand le portail famille sera mis en service ; les parents devraient recevoir leurs code d'accès en juillet.
Monsieur TARDIF David indique avoir visité l'école de la seconde chance à Hérouville St Clair et demande si la commune est sollicitée pour ce type de scolarité et propose éventuellement de faire connaître cet établissement auprès des familles occupant des logements sociaux.
Monsieur TARDIF David déplore l'absence d'enregistrement de la séance du Conseil sur You tube ; Monsieur le Maire rappelle qu'en l'absence de couvre-feu la séance est redevenue publique et qu'en plus la qualité des enregistrements était déplorable.
Monsieur TARDIF David déplore de n'avoir reçu par voie postale sa convocation à la séance que le samedi, même s'il admet qu'elle avait été postée conformément aux délais de rigueur le mardi 22 juin. M. TARDIF souhaite qu'une solution soit trouvée : achat d'informatique pour tous les élus, distribution par la mairie dans les boîtes aux lettres … M. LANCE Stéphane rappelle que le problème vient des services postaux.
Monsieur TARDIF David souhaite évoquer de nouveau sa suggestion de poubelle pour éviter le gâchis de pain à la cantine.
Monsieur TARDIF David demande qui va choisir le citystade ? Monsieur le Maire indique que ce sera sur proposition de la commission travaux.
Monsieur TARDIF David déplore que les pots de fleurs aient été choisis sans concertation avec la commission développement durable et regrette un travail inutile sur ce sujet mené au sein de la commission. Monsieur le Maire rappelle que les commissions ont vocation à faire des propositions et que la municipalité décide. De plus, concernant les bacs à fleurs rénovés par les services techniques sur proposition du responsable, ces derniers ont recueillis de nombreux compliments et cette mise en place a été faite à titre expérimental. La bibliothèque a fait savoir que de tels bacs seraient très bien sur l'espace vert. Monsieur le Maire rappelle qu'il attend des propositions d'aménagement de l'espace rue de Lympstone.
Monsieur TARDIF David demande à voir l'expertise concernant la toiture de l'école ; Monsieur le Maire lui rappelle qu'il n'y a pas d'expertise puisqu'il n'y a pas de sinistre. Des devis sont en cours afin de renforcer certains endroits.
Monsieur SCHUTZ Jean-Louis demande si la liste des travaux 2021 est arrêtée ; Monsieur le Maire indique que les travaux 2021 sont inscrits sur deux documents déjà délibérés à savoir le PPI et le budget primitif 2021.
Monsieur SCHUTZ demande ce qu'il en est du droit de tirage en investissement car tout doit être dépensé avant la fin de l'année ; Monsieur LEBORGNE indique que des devis sont déjà signés et que des projets sont en cours concernant l'enfouissement des bornes de tri. Monsieur SCHUTZ demande ce qu'il en est pour les travaux des bâtiments ; Monsieur le Maire rappelle le vote du BP 2021.
Monsieur PATUREL Hervé précise que dans le cadre de la mise en place du socle numérique des formations sont prévues par l'académie pour les enseignants.

Monsieur PATUREL Hervé attire l'attention concernant les nuisances pouvant être engendrées par la construction du citystade dans un lieu proche de nombreuses habitations, de type bruits de ballon et présence tardive des enfants ; la fermeture à certains horaires devrait être étudiée.
Madame PREVOT Anne-Laure précise que la réunion sur le projet de territoire était très intéressante mais exprime la difficulté quand on travaille de s'impliquer davantage ; une solution en ligne pourrait-elle être envisagée afin de disposer si on le souhaite des compte -rendus des différentes commissions de Caen la mer.
Madame PREVOT met en alerte sur les vitesses excessives rue des dix acres côté Mathieu ; le rétrécissement ne suffit pas, les véhicules ayant trop de visibilité. Monsieur LEBORGNE propose de réétudier cette question.
Madame OBLIN Elise trouve déplacé que Monsieur TARDIF fasse un parallèle entre l'école de la 2ème chance et les logements sociaux.
Madame OBLIN Elise relate l'expérience vécue dans le cadre de la commission mobilités de la CU concernant une mise en situation réelle de handicap ; les participants ont été équipés soit de fauteuils roulants soit aveuglés par un bandeau et devaient partir des rives de l'orne et se rendre au CHU. Un état des lieux des accès PMR de toutes les communes de la CU va être fait. M. SCHUTZ indique qu'il existe déjà ; Mme OBLIN précise que c'est effectivement une mise à jour qui va être faite. M. LEBORGNE a aussi participé à cette expérimentation et a trouvé cette initiative très intéressante.
Monsieur MOTTELAY Christian demande si des fuites ont de nouveau été décelées à la résidence « racine carrée » en raison des fortes pluies ; M. LEBORGNE indique que le système mis en place fonctionne maintenant très bien ; aucune fuite n'a été constatée.
Madame BADAIRE Colette indique que le nouveau flash a déjà été diffusé ; facebook et instagram fonctionnent très bien ainsi qu'une nouvelle interface de cityKomi. Le bulletin municipal est également achevé et se nommera magazine ; il sera distribué début juillet avec le flash de l'été. La commission travaille sur le panier des anciens et le Noël des enfants et rappelle l'événement « pierres en lumière » du 11 septembre prochain.
Monsieur LEBORGNE Hubert indique que de nouveaux rails pour vélos ont été installés aux écoles ainsi qu'à proximité du pôle médical. Le projet d'extension du pôle enfance jeunesse suit son cours ; des buts en bois ont été fabriqués en régie pour remplacer ceux hors d'âge de la sapée ; un renfort des angles du grillage près des tables de ping-pong est en cours ; un aménagement routier pour casser la vitesse au Londel va être réalisé en accord avec les agriculteurs ; un sens prioritaire va être mis en place rue de la charrière et un aménagement au carrefour en sortie de la route de Mathieu sur la RD60. Mme PREVOT rappelle sa demande de matérialiser un passage piéton en sortie de la sente rue de la charrière ; le nécessaire va être fait.
Monsieur LEBORGNE déplore l'utilisation faite des containers sur le stade Gérard ANGOT et indique qu'une solution a été étudiée par les services de Caen la Mer.
Monsieur LEBORGNE indique que les containers en verre vont être « décorés » par des plaques sur lesquelles les enfants vont pouvoir peindre sous l'égide de SEJ.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h21.